



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme LENTWOJT Suzanne, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNÉ Philippe).

Étaient absents non représentés : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. DECOURCELLE Jérémie, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie, M. FIBA Richard.

Soit : 15 présents, 14 absents (dont 1 pouvoir), soit 16 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ghislaine ROUSSEL a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.25.05. DU 17 DECEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2025

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Présidente expose qu'il appartient au Conseil Municipal, conformément aux dispositions légales, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Madame la Présidente expose au Conseil Municipal que suite aux évolutions statutaires des cadres d'emploi, des évolutions de carrière des agents, des départs à la retraite et des mouvements de personnel, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs.

Madame la Présidente présente au Conseil Municipal les modifications apportées (suppressions de postes) et expose que le comité social territorial a émis un avis favorable aux modifications présentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411, du Code Général de la Fonction Publique,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

VU l'avis du comité social territorial en date du 13.10.2025.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les emplois de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à 17h30/semaine
- 1 poste d'adjoint administratif à 10h/semaine
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 29h/semaine
- 9 postes d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à 29h/semaine
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à 23h/semaine
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 23h/semaine
- 2 postes d'ATSEM principal 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe à 2h/semaine
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe à 3h/semaine

- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe à 4h/semaine
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe à 4h30/semaine
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2^e classe à 2h/semaine
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2^e classe à 4h/semaine
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2^e classe à 6h/semaine
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2^e classe à 10h/semaine
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à 1h45/semaine
- 3 postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à 26h/semaine
- 1 poste d'adjoint d'animation à 25h/semaine
- 4 postes d'adjoint d'animation à 20h/semaine
- 1 poste d'adjoint d'animation à 8h/semaine
- 1 poste de garde champêtre chef à temps complet

D'ETABLIR le tableau des effectifs tel que présenté en annexe et arrêté à la date de transmission au contrôle de légalité.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2025 a été, le 19 décembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 19 décembre 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE